Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 33 (1996)

**Heft:** 1247

Rubrik: L'invité de DP

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

## Rigidité de l'économie suisse?

Pour Jean-Pierre Ghelfi, «entre Beat Kappeler, qui pense qu'il n'y a probablement plus de chance de réforme de fond de l'Etat providence (DP 1240) et Jean-Christian Lambelet qui ajoute que tout n'est pas (encore) perdu (DP 1242), tout en précisant (Journal de Genève du 19 janvier) que, désormais, le progrès est à droite et le conservatisme à gauche, les choix de société deviennent singulièrement restreints». Réflexion.

JEAN-PIERRE GHELFI économiste Les choix se restreignent? Pour cause: il n'y aurait, en fait, maintenant plus rien à choisir. Il suffirait d'emprunter la seule voie qui s'offre à nous, celle de l'économie libérale. Et il faudrait même le faire vite, sans réserves ni arrièrepensées. Sinon le déclin est programmé. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à méditer les perspectives quasi apocalyptiques du *Livre blanc*. Quelques citations: «la libéralisation et la mondialisation de l'économie progressent à pas de géant: elles ont accru dans des proportions dramatiques l'âpreté de la concurrence internationale»; «la Suisse enregistre une nette péjoration de ses avantages relatifs»; «il faut, en conséquence, changer radicalement de cap».

#### Que valent ces affirmations?

- L'internationalisation de l'économie n'est pas nouvelle. Le processus se développe depuis bientôt un demi-siècle (les accords successifs du GATT). A l'heure actuelle, les échanges de marchandises approchent les 5000 milliards de dollars par année, soit en gros un septième du produit intérieur brut mondial. Ce qui fait que six septièmes du PIB mondial restent en dehors des contraintes immédiates de la mondialisation.
- En dépit de la revalorisation du franc (le dollar a perdu environ la moitié de sa valeur au cours des dix dernières années), les exportations de la Suisse ont suivi une courbe ascendante régulière. La perte de compétitivité n'est pas évidente. Depuis 1991 (début de la récession), les exportations ont constamment joué le rôle de principal soutien de la conjoncture.
- L'examen des statistiques européennes montre que, dans le secteur industriel, les coûts du travail en Suisse (salaires directs et charges sociales) sont dans la moyenne européenne, à l'exception du Portugal, de la Grèce et de l'Espagne où ils sont nettement inférieurs. On n'observe pas pour autant un déplacement massif des entreprises européennes, ou suisses, vers ces trois pays. Ce qui permet de penser que le niveau des coûts du travail n'est pas aussi important que le patronat l'affirme.
- Depuis 1990, la hausse des salaires réels a été en moyenne de 0,02% par année. C'est peu dire que les salariés ont adapté leurs revendications au nouveau contexte économique. Ces salaires stagnants ont en plus été amputés par des hausses de cotisations sociales (chômage, maladie) et des majorations de loyer. Il n'est donc pas surprenant que la consommation reste déprimée.

• D'après les indications fournies par la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles, dans ses rapports trimestriels, les «coûts unitaires en main-d'oeuvre relatifs, dans une monnaie commune (indice FMI)» (terminologie officielle!) ont plutôt eu tendance à baisser entre 1986 et 1995. Autrement dit, l'amélioration de la productivité du travail et la modération salariale ont pour le moins compensé la réévaluation du franc. Pas trace, ici non plus, de détérioration de la compétitivité. En revanche, ce même calcul des «coûts unitaires» montre, pour la même période, une majoration de plus de 40% dans le cas de l'Allemagne. Les problèmes qui se posent à ce pays sont donc manifestement différents des nôtres.

Dira-t-on que ces observations ne prouvent rien car les craintes émises par le *Livre blanc* concernent moins le présent que l'avenir? Avec un tel raisonnement, on peut tout peindre de la couleur qu'on choisit. Je me souviens, dans les années qui ont suivi l'instauration du système des changes flottants qui avait entraîné une réévaluation importante du franc, que l'industrie d'exportation ne cessait de prévoir sa prochaine agonie. Il n'en a rien été, évidemment.

#### Une économie au contraire très flexible

Néanmoins, contrairement à ce qu'il faut bien appeler la propagande néo-libérale sur les soidisant rigidités de notre économie, on voit que cette dernière est d'ores et déjà dotée d'une très grande flexibilité. Et sa souplesse s'améliorera encore au fur et à mesure que les nouvelles lois sur les cartels et le marché intérieur modifieront les pratiques des entreprises et des individus.

D'ailleurs les observations mentionnées plus haut ne font que corroborer les classements internationaux sur la compétitivité des économies, qui placent généralement la Suisse dans le haut du tableau. Position confirmée par deux nouvelles études. L'une sur les libertés économiques, où la Suisse, parmi 80 pays, se retrouve au 5e rang, pratiquement à égalité avec les Etats-Unis (*The Economist* du 13 janvier). L'autre de l'Union de banques suisses (*Neue Zürcher Zeitung* du 1er février) qui a tenté de déterminer quelles seront les économies les plus compétitives au cours des prochaines années. Sur les dix premières, sept sont asiatiques et trois européennes, dont la Suisse.

Est-il, enfin, aussi évident qu'on l'écrit désormais, comme si c'était une vérité démontrée,

**COURRIER** 

# Les clichés ont la vie dure<sup>1</sup>

Un lecteur, pas d'accord avec l'article paru dans DP 1245 (Un pauvre peut cacher un riche), commente la situation fiscale des indépendants, nullement privilégiés à ses yeux.

Avec votre article «Un pauvre peut cacher un riche», vous perpétuez cette idée éculée que les indépendants profitent de subtilités pour réduire leur revenu imposable et semblent détenir, par là, le monopole de la «magouille» fiscale.

On l'a vu et on le verra encore, les indépendants dont le revenu est insignifiant ou ne semble pas correspondre au train de vie affiché représentent 2 catégories:

1. Les candidats à la faillite (et ils sont légion); 2. Les entrepreneurs qui ont investi et amortissent selon des normes fiscales claires et précises dictées par l'administration fédérale des contributions, immeubles, véhicules et autres biens matériels servant à leur exploitation.

Personne ne pourra d'autre part empêcher quiconque de vivre au-dessus de ses moyens et de s'endetter pour cela, créant ainsi ce paradoxe: revenu fiscal insignifiant et train de vie de nabab. Mais admettons que ces contribuables-là ne sont pas nombreux.

Enfin, les déclarations fiscales des indépendants sont traitées d'une autre manière que celles des autres contribuables. Dans le canton de Fribourg, elles le sont par un Office de révision, qui compare les revenus et chiffres déclarés avec des coefficients expérimentaux, et croyez-moi, en cas de doute ou d'écarts importants, le réviseur peut requérir des moyens de preuves ou, le cas échéant, procéder à une expertise fiscale. Quant aux subsides pour le paiement des primes des caisses-maladies, ils ne sont pas versés automatiquement et une demande doit être déposée. Le canton de Fribourg a également prévu un garde-fou pour éviter les abus, puisque l'article 13 de la loi

<sup>1</sup> Titre de l'auteur de l'article.

#### •••

qu'une économie efficace est nécesairement inégalitaire? Une étude publiée dans la dernière livraison de la Revue internationale du travail (N° 4-5, 1995) ne confirme pas ce point de vue. La comparaison entre des pays à économie corporatiste (Japon, Corée), à économie sociale de marché (Autriche, Norvège, Suède) et à économie libérale conservatrice (Etats-Unis, Grande-Bretagne) «ne semble pas montrer de lien entre le degré d'inégalité des revenus et les taux d'investissement ou de croissance de la productivité. Si l'on devait en tirer une conclusion, c'est que les pays où la répartition est plus égalitaire semblent avoir de meilleurs résultats au regard des indicateurs macroéconomiques». ■

d'application précise: «N'ont pas droit à une réduction des primes les personnes dont le revenu brut ou les actifs bruts excèdent les montants fixés par le Conseil d'Etat».

Il est précisé que «cet article vise les personnes qui ont des revenus ou des actifs bruts élevés. Elles sont présumées disposer de moyens d'existence suffisants pour payer elles-mêmes les primes d'assurance, même si, par effet des déductions fiscales, elles se situeraient en-dessous du revenu déterminant donnant droit à la réduction des cotisations. Le Conseil d'Etat fixe le montant minimal des revenus et des actifs bruts».

Je crois que le montant retenu est de 150 000 francs pour le revenu et un million pour la fortune. Je regrette que vous en soyez encore à douter de l'honnêteté d'une seule catégorie de contribuables. Les indépendants paient aujourd'hui un lourd tribut à la crise, comme les employés d'ailleurs. Mais que faut-il alors penser de la non-imposition des plusvalues boursières et encore de l'économie fiscale du 3° pilier, qui profitent à une catégorie de contribuables argentés?

Enfin, il est parfois utile de rappeler que la création d'emplois est aujourd'hui indispensable et que diverses formes d'incitations fiscales rendent parfois des entrepreneurs pas très rentables, dans un premier temps, au plan fiscal s'entend. Faut-il en déduire que ce sont de petits malins? J'ai la certitude qu'il faut aussi chercher une réponse à la crise dans la frilosité des individus à se mettre à leur propre compte et devenir ainsi des indépendants. Si vous les taxez, a priori et de manière manichéenne de «petits malins», vous n'allez pas les encourager à se lancer. Non, les petits malins sont partout et il est vraisemblable que les salariés fournissent une belle brochette de surdoués de la magouille fiscale et de l'esbroufe sociale. J'en connais un bout, croyez-moi...

Cordialement, et bravo pour la qualité de votre journal. Michel Niquille, Bulle

### **En bref**

Exemple d'une publicité pour un établissement public dans un journal paraissant à Zurich; «Pinte Vaudoise, Hôtel Villette, The one with wellknown Fondues!» L'allemand d'aujourd'hui.

Le Conseil des étrangers de Lörrach, près de Bâle, dans le Bade-Wurtemberg, vient d'être élu. Participation aux urnes: 13,9% mais près de 25% pour les Turcs. Composition du Conseil: trois Italiens, deux Turcs, un Croate, un Péruvien et un Suisse.

Zimmerwald se souvient et publie un livre à l'occasion des 700 ans de la localité. Un chapitre est consacré à la Conférence de Zimmerwald en 1915, même si les habitants de ce village n'ont jamais beaucoup apprécié que son nom soit associé à cette étape de l'histoire du bolchevisme, à côté de Lénine et Trotski.

**IMPRESSUM** 

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: François Brutsch (fb) André Gavillet (ag) Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Forum: Jean-Pierre Ghelfi Composition et maquette: Valérie Bory, Françoise Gavillet Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano Administrateur-déléqué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 85 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone:

021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9